

LE MESSAGER DE TAITI

Journal Officiel des Etablissements Français de l'Océanie.

MATARIKI 17. — N^o 25.

TE VEA NO TAITI.

MAHANA MAI 20 NO TEIHE.

On s'abonne au bureau du poste.

N^o 1. — N^o 2. — N^o 3. — N^o 4.

Un an, 18 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 6 fr. — Payables d'avance.

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser au bureau du poste.

ANNONCES : Les 20 premières lignes 0 fr. 50 centimes la ligne.

Au-dessus de 20 lignes 0 fr. 25 centimes la ligne, — ou comptant.

Les Annonces renouvelées se payent la moitié du prix de la première insertion

SOMMAIRE.

PARTIS OFFICIELLE. — Nominations.
PARTIS NON OFFICIELLE. — Avis administratif. — Documents sur l'immigration des Océanistes au Pérou. — Des îles de la Société sous le Protectorat de la France. — Nouvelles du Mexique. — Nouvelles de Chine. — Note sur l'industrie sucrière de l'île de la Réunion. — Établissements français. — Mémorandum de la France. — Marché de Papeete. — Tables d'émigration. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE.

Par décret impérial en date du 43 mars 1863, M. Richard, garde du génie de 3^e classe, à Taïti, a été nommé à la 1^{re} classe de son grade.

Par décret impérial en date du 16 Mars 1863, la médaille militaire a été accordée au Sr Magard (Just-Emmannuel) gendarme à Taïti.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Les habitants de la colonie sont prévus que le départ du navire français le *Bremonnier*, pour le bâtiment d'une ligne à voiles bi-annefle de Bordeaux sur Papeete, a eu lieu le 29 mars dernier.

Ces départs doivent continuer à se succéder au mois d'avril 1863 et aux mois de février et d'avril des années 1864 et 1865. Les navires de cette ligne jettent par le cap de Bonne-Espérance, font escale à Sydney et à Port-de-France.

La maison A. S. Menier, de Paris, 99 rue du Luxembourg, adjudicataire du service pendant les trois années 1863, 1864 et 1865, suivant marché passé avec le département de la marine et des colonies (1), reçoit non-seulement les passagers et le matériel du gouvernement mais encore tous les autres passagers et les marchandises à destination des trois points sus-déterminés. (Communiqué.)

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

Service de la poste. — La goëlette *Aurai* de la maison Brandt, est entrée dimanche dernier, 14 du courant, dans notre port avec les dépêches d'Europe et les réponses aux correspondances parées de Taïti le 4^o février dernier par la goëlette *Pipiti*.

Les dernières nouvelles de France portent la date du 16 avril.

Trois autres bâtiments: la *Samoa*, l'*Aurieu-Laurie* et la *Peepia* sont en cours de navigation pour le transport des dépêches.

Le 1^{er} juillet prochain, le courrier mensuel sera fait par la goëlette *Favorita*, subventionnée à cet effet par l'administration locale.

L'*Aurai*, partie de Papeete le 5 mars, est arrivée à Valparaiso le 15 avril et a pu remettre les dépêches au paquebot britannique parant du Chili le 18 du même mois. Ces dépêches ont dû arriver à Paris le 29 mai.

L'*Aurai* partie de Valparaiso le 29 avril, est arrivée au Gallao le 6 mai, y a séjourné jusqu'au 11^o du même mois, elle est arrivée à Payta le 18 mai et en est repartie le même jour.

L'*Aurai* a effectué sa dernière traversée en 27 jours.

L'intention de l'administration était d'établir des rapports périodiques et réguliers entre le port de Papeete et le port de San-Francisco, MM. les armateurs en relations avec la côte Nord d'Amérique sont invités à présenter leurs offres à l'Ordonnateur pour le transport des dépêches et des passagers.

On desire six départs annuels de Papeete, le 20 de chaque mois sur San-Francisco et retour vers Taïti, après un séjour de 25 jours, environ, au Chili.

Il sera traité pour un ou plusieurs voyages à compter des 20 juillet, septembre et novembre de cette année et des 20 janvier, 20 mars et 20 mai 1864.

SECRETARIAT GÉNÉRAL.

Par ordre du Commandant Commissaire Impérial, le chef du bureau du Secrétariat général, fera un journal d'inspection dans tous les districts de Taïti et Moorea. Il va en même temps les écoles. Cette tournée commencera vers le 23 ou le 24 juin par le côté ouest de l'île.

On roto i te fauee raa a te Tomana te Avavaa e te Emepera, te haere atu, nei te Avavaa no te piba toara piti o te papai paari rahi e taama hioopa haere i te mas mataeinaa no ta Tahiti nei e te Moorea; e hioopa hoi hoi oia i te mau haapi raa.

Et te 23 e aore e te 24 no Tiana nei e haamata tana taamu raa ra, no te meani te toara e te rā o te tenua nei.

Imprimerie. — Le numéro 41 du *Bulletin officiel des Etablissements*, année 1862, a été déposé aujourd'hui au bureau de la poste.

Par le brig du Protectorat *Suerie*, arrivé le samedi 43 du présent mois, nous avons reçu les correspondances et les journaux de Honolulu et de San-Francisco.

Les nouvelles des îles Sandwich vont jusqu'au 7 avril; celles de la Californie, jusqu'au 17 mai.

Le *Comercio* de Lima publie les documents suivants : Lima, le 27 avril 1863.

Mogseer le ministre d'Etat.

Le désir de contribuer efficacement à l'amélioration de l'agriculture, l'une des branches les plus importantes de la richesse publique, et la né-

cessité de favoriser une immigration utile dans les circonstances que traverse aujourd'hui le pays, décidèrent le gouvernement à accorder des licences pour l'introduction de hommes libres, engagés ou non, des archipels de l'Océanie. Cette vue si noble et si hautement civilisatrice ne se reproduit aux opérations de l'Administration nationale, loin d'apporter à la République des bras robustes capables de cultiver nos champs avec fruit, d'écarter l'émulation salubre du travail et de venir en aide à nos propriétaires dans le développement de l'industrie agricole; nous avons eu, non sans douleur, des personnes qui en touchant les plages de Papeete, ont succombé en grande partie, sous l'influence de causes qui, bien que distinctes, ont également produit de fâcheux résultats.

Il y a quelque temps que s'élevèrent, non sans fondement, des réclamations très-vives au sujet de la pénurie de notre population. Pour remédier aux maux qui en sont la conséquence, on eut recours aux immigrations; des européens et des asiatiques furent à plusieurs reprises transportés au Pérou, sans qu'on ait pu tirer de cette mesure les conditions d'une immigration laborieuse en rapport avec les particularités climatiques de la nation. Si les avantages produits par ces diverses immigrations peuvent s'estimer qu'à très-peu de choses, on peut dire que celle des polygones surtout ne comporte aucun élément de bien-être pour nous et qu'elle a excité la sensibilité générale par les malheurs qu'elle a produit.

Tous ou une grande partie de ces malheureux, sans connaissance de nos coutumes éclairées, ayant tous les vices inhérents aux habitudes d'un vie errant et inactive, n'éprouvant aucune nécessité qui les pousse à exercer leurs forces corporelles, sans conscience de leur état moral, sont tombés victimes de la nostalgie ou d'autres maux dont l'origine est dans l'absence de la terre natale.

Les bons traitements, en l'étude que beaucoup de pétrous ont faite de leur organisation particulière, pour les occuper convenablement, ni le repos qu'on leur a accordé, ni les divers moyens qu'on a employés pour élever leur cœur et les morigerer ont produit aucun effet probable; rien n'a pu les sauver, et la statistique de la mortalité de ces infortunés isolaires s'est élevée à un chiffre qui cause autant de compassion que d'étonnement.

Pour amoindrir la gravité de ces faits qui affligent avec raison l'esprit de nos populations et ainsi pour arrêter les abus qui, à la faveur des permissions, ont pu se commettre, il est indispensable d'empêcher, à l'avenir, l'introduction de polygones. Lorsque on adopte cette mesure qui n'a rien de contraire aux principes de justice, aux maximes de la morale, ni aux règles de l'humanité consacrées par les progrès de notre époque, le gouvernement usa d'un droit qui jusqu'à présent n'a été disputé à aucune nation. Permettre l'introduction d'hommes libres, engagés sans violence, pour améliorer leur situation et leur offrir des garanties personnelles tant dans leurs prérogatives d'hommes que dans les produits de leur travail, est une action qui n'offense nullement les règles du droit international, n'attaque point les intérêts d'autrui ni ne donne l'exemple de la corruption, ainsi qu'on pourrait le supposer.

Mais le gouvernement du Pérou qui a toujours voulu servir la haute mission qui s'est donnée, à l'honneur de sa patrie et aux applaudissements des nations civilisées, doit prohiber l'introduction de colons engagés puisque, outre les inconvénients signalés ci-dessus il pourrait en surgir des questions entraînant de graves conséquences que l'on doit prévenir par tous les moyens.

Veuillez porter à la connaissance de S. E. le vice-président, chargé du pouvoir exécutif, le contenu de cette note, pour la résolution utile que j'ai indiquée et recevoir l'assurance de l'estime avec laquelle je suis etc.

JUAN ANTONIO RIVERA.

Lima, le 28 avril 1863

Prévenant en considération les graves faits signalés par le Ministre des relations extérieures, qui ont été constatés avec d'autres documents que le gouvernement possède et l'insuffisance des divers ordres et règlements qui ont été faits jusqu'à ce jour pour éviter les grands excès qui se commettent en abrégé des lois protectrices de l'immigration; le gouvernement suspend momentanément la concession de licences pour l'introduction de colons de la Polynésie à destination de ce pays, et les capitaines des navires qui ont obtenu antérieurement de pareilles licences accompliront, en se présentant dans les ports, toutes les formalités prévues dans les décrets du 20 décembre et du 20 février derniers; ils laisseront leurs navires sans communications et leur débarquement ainsi que celui de leurs équipages et des colons ne pourra avoir lieu sans qu'ils aient rendu compte au Ministère compétent; ainsi qu'après avoir vérifié si les immigrants arrivent engagés et si durant la navigation il n'a été commis aucune crime, ils obtiennent, en conséquence, une autorisation spéciale.

Sont communiqué

Signature de S. E. — FERRAZ.

On lit dans le même journal :

Question Polynésienne. — Le Gouvernement a ordonné l'arrestation de D. José Rodriguez et de D. Jean Campbell, le premier capitaine et le second subordonné du navire péruvien *Guillermo*, lors de son expulsion dans la Polynésie. Ils sont tous les deux détenus. On informe contre eux afin de découvrir ce qu'il y a de certain dans les accusations qui résultent des déclarations faites devant les autorités de Taïti par les deux déserteurs du *Guillermo* qui aidèrent à la capture de la *Coro*.

Nous espérons que le fiscal de la cause, l'officier de la marine, M. de Franceville, procédera dans cette affaire avec la sagacité et l'activité que ce cas exige. Il est nécessaire de ne pas oublier que la question est extrêmement délicate et d'une très-haute importance.

Le *Callao* de la Polynésie d'Honolulu, du 14 mars 1863.

(Traduit de l'anglais.)

Le Commandant Britannique a reçu du vice-amiral Sir Thomas Blandin, Commandant en chef des forces navales de S. M. B. dans le Pacifique, l'avis que, durant les quatre derniers mois, plusieurs navires ont fait voile du Callao pour les îles de la mer du Sud : Oura ou Oura, un *Peruvia*, lat. 9° S., long. 158° N., l'île Humphrey et autres. Mes occupations dans l'intention d'élever des indigènes pour les vendre au Pérou. Ce joint sont annexés copies des lettres du commandant du vaisseau de guerre anglais *Naiad*, contenant une liste des navires engagés dans ce trafic, et des informations concernant l'arrivée de certains navires et la manière dont on a disposé des indigènes au Callao.

Naiad, Callao, le 3 novembre 1862.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 17 dernier, j'ai l'honneur de vous informer qu'un trois-mâts-barque appelé *Adelante*, Augt. Grassan capitaine, portant le pavillon péruvien, est arrivé à l'île Pembyn, située dans la mer du Sud, ayant à bord 244 indigènes de toutes les âges et les sexes. Quelques-uns furent délaissés à Callao, et les autres envoyés à différents endroits du Pérou. L'un me dit que 200 autres indigènes étaient déjà vendus par contrat, avant même qu'il fût parvenu ici, le reste tomba entre les mains de différents autres acheteurs. Depuis l'arrivée de l'*Adelante*, plusieurs navires sont parvenus de ce port, expédiés aux îles de la mer du Sud, pour y être engagés dans le même trafic.

Aucun navire portant le pavillon chilien ou celui d'aucune autre nation que le Pérou, n'a, jusqu'à présent, amené ici des indigènes des îles de la mer du Sud. L'honorable J. W. S. Spencer, capitaine du navire de S. M. le *Topaze* était *Semir-Officer* et je pense qu'il a dû faire un rapport de cette affaire au commandant en chef. Je transmettrai une copie de votre lettre au commandant en chef.

Je vous prie sous ce pli d'envoyer une liste des navires engagés dans le trafic.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : G. Rein, *Master commandant* et *senior officer*

A. WILLIAM T. THOMSON Esq.,

Chargé d'affaires de S. M. Santiago (Chili).

Liste des navires partis de Callao pour les îles de la mer du Sud.

22 septembre 1862. La goélette péruvienne *Jorge Sabara*, de 171 tonneaux, en lest; 1 passager, M. Clarbo, capitaine Diaz, par Ugarte et Santiago.

23 septembre 1862. La goélette péruvienne *Maurobia Costas*, de 132 tonneaux, en lest, capitaine Andion, par Jose Flores Guerra.

26 septembre 1862. Le trois-mâts-barque *Serpente Mariva*, de 198 tonneaux, en lest, capitaine Martinez, par Neoura.

28 septembre 1862. Le brig péruvien *Félixito*, de 107 tonneaux, en lest, capitaine Bussagnon, par Laranga.

29 septembre 1862. Le brig péruvien *Espinax*, de 189 tonneaux, en lest, capitaine Gean, par Laranga.

4 octobre 1862. Brig chilien *Bella Margarita*, de 206 tonneaux, en lest, capitaine Mirra, par Grignon.

4 octobre 1862. Brig péruvien *Mercedés A. de Whaley*, de 195 tonneaux, en lest, capitaine Eulizao, par Arthur Woodley.

7 octobre 1862. Brig péruvien *Burboa Gomez*, de 172 tonneaux, en lest, capitaine Feary, par Arthur Woodley.

23 octobre 1862. Trois-mâts-barque *Ferrea*, de 210 tonneaux; caraison générale pour Payta et les îles de la mer du Sud; capitaine Munoz, par Flores Guerra.

13 septembre 1862. Est arrivé Callao de l'île Pembyn (Tongariba), au 18 jours, le trois-mâts-barque *Adeleine*, ayant à bord 83 hommes, 23 femmes, 30 garçons, 19 filles, 19 enfants mâles et 19 enfants femelles. — 206 de ces indigènes étaient consignés à J. W. Ugarte, en vertu d'un contrat consenti par le capitaine A. Grassan.

Signé : G. Rein,

Master commandant H. M. S. *Naiad*.

Naiad, Callao, 23 novembre 1862.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un brig appelé *Bella Margarita*, portant le pavillon chilien, de 296 ton., est arrivé ici le 23 courant, venant de l'île Orea, une des îles de la mer du Sud, après 30 jours de passage et ayant à bord 151 adultes de cette île, 12 desquels sont des femmes. Ils ont été vendus à des cultivateurs ou artisans pour être employés comme travailleurs ou serviteurs.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : G. Rein, *Master commandant*

A. Rear Admiral Sir Thomas Maitland C. B.

Commandant en chef, etc.

Naiad, Callao, le 2 janvier 1863.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour votre information une liste et description des navires qui ont été armés et expédiés de ce port pour les îles de la mer du Sud, expressément dans le dessein d'attacher les indigènes de ces îles au Pérou pour en disposer comme travailleurs ou serviteurs.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : G. Rein,

Master commandant

A. Rear Admiral Sir Thomas Maitland C. B.

Commandant en chef.

Liste des navires qui sont partis de Callao pour les îles de la mer du Sud.

26 novembre 1862. Trois-mâts-barque péruvien *Général Frim*, de 200 tonneaux, capitaine A. Orlando.

5 décembre 1862. Brig péruvien *Carolina*, de 190 tonneaux, capitaine Combelli.

8 décembre 1862. Goélette péruvienne *H. Dolores*, de 80 tonneaux, capitaine A. Geary.

9 décembre 1862. Brig-goélette péruvienne *Guillermo*, de 156 tonneaux, capitaine Combelli.

5 décembre 1862. Trois-mâts-barque *Jesse Castro*, de 158 tonneaux, capitaine Achobdo.

7 décembre 1862. Trois-mâts-barque espagnol *Rosa-Carmen*, de 402 tonneaux, capitaine Maristier.

9 décembre 1862. Brig-goélette *Aracatac Muanda*, de 187 tonneaux, capitaine Carmena.

Il est dit que quelques-uns de ces navires sont partis armés.

Signé : G. Rein,

Master commandant H. M. S. *Naiad*.

Où il dans l'Écho du Pacifique :

Des îles de la Société placées sous le Protectorat français.

Cet établissement français qui a été fort tourmenté au début, est aujourd'hui dans la voie d'un développement sérieux. Ce développement, néanmoins, ne saurait être instantané : il n'y a pas la des mines d'or, mais en considérant les prodigieux accroissements de la Californie de l'Asiatic, l'augmentation de Valparaiso, et les troubles de l'Amérique du Nord ou au sud, de Panama, il ne paraît pas douteux qu'une population amie d'institutions sages et vertueuses se sera fixée peu à peu dans les nombreuses îles dont Taïti est le chef-lieu.

L'établissement d'un bon système de relations avec le continent crétera beaucoup de ce résultat. En 1861, le gouvernement de Taïti a été sur le point de subventionner une ligne de navires à voiles entre ces îles et San-Francisco; mais des arrangements déjà commencés, et les événements de l'Amérique du Nord qui compromettent la sécurité du service des dépêches, ont fait pencher la balance en faveur de Payta, port péruvien auquel touchent lesteamer de la maille anglaise qui dessert la ligne de Panama à Valparaiso.

Par cette voie, Taïti obtient des nouvelles de Paris en 35 jours environ. C'est une route sûre, toujours ouverte à la correspondance et aux émigrants.

Une entreprise de spéculateurs avides de gain rapide s'est montée à Callao, afin d'enlever, sous prétexte d'immigration, les naturels encore sauvages de la Polynésie. Les détails que nous publions plus loin montrent qu'ils ont éprouvé un grave échec dans ces îles. L'affaire a été déferée aux tribunaux et les détails, que nous ferons connaître à nos lecteurs, témoignent de la vigueur avec laquelle l'administration française a sévi contre un trafic aussi coupable.

Le pays est prêt à recevoir des colons, des cultivateurs surtout; mais il ne faudrait pas qu'ils arrivassent sans ressource locale. La salubrité de Taïti est véritablement merveilleuse, et il est indubitable qu'une ligne de vapeurs reliant cette île au continent américain, déterminerait beaucoup de gens riches à se rendre dans cette oasis pour y améliorer leur santé. Les distractions du voyage et une séjour passée au milieu de cette atmosphère bienfaisante rappelleraient à la vie bien des malades arrivés aux portes du tombeau.

— Mais, pour le moment, il est difficile d'aller jusqu'à cette oasis; il est plus difficile d'en sortir.

M. E. G. de la Riberie, Commandant Commissaire Impérial des établissements français de Taïti, vient de commander 3,000 herbares de fertiles à une société, Soeurs et Cie, maison parignoise établie à Paris. Cette affaire pour être le point de départ de l'agriculture sérieuse dans ces îles.

Pourquoi des maisons françaises ne tourneraient-elles pas leurs vœux de ce côté? Les dans cette Océanie un vaste champ d'entreprises encore inexploitées. Les efforts que l'on tenterait dans les directions agricoles industrielles et commerciales, s'accompliraient dans des conditions exceptionnellement favorables. Les obstacles d'une autre époque ont disparu; les difficultés sont applanies. Une compagnie qui voudrait s'établir à Taïti pourrait acheter de bonnes terres de culture, et cela dans les meilleures conditions. C'est une entreprise qui devra plaire à bien des Français d'Amérique; c'est à eux qu'appartient de droit toutes les sympathies, toute l'aide de l'administration des îles de la Société.

L'île de Taïti, si grande qu'elle soit, n'est pas un chef-lieu et elle est le chef-lieu formant de considérables dépendances. La France ignore encore quelle influence profitable à ses intérêts moraux et matériels exercerait sur toute la côte ouest de l'Amérique une colonie de vingt mille Français habitant ces îles du Pacifique. On est loin encore de ce chiffre puisque la population d'Irlande française, la garnison exceptée, n'est que de 100,000 personnes.

Cependant sans pays intermédiaire il est plus propre à recevoir une population européenne. Grâce aux progrès de l'industrie moderne qui trompe chaque jour de distances, nous verrons bientôt sans doute cette terre, favorisée entre toutes, couverte d'une population laborieuse, heureuse sur un sol fécond et au milieu de l'abondance des produits les plus variés.

Taïti. — Une ordonnance du 30 octobre qui rend l'enseignement de la langue française obligatoire dans les écoles du Protectorat; un arrêté du 6 novembre organisant le service du cadastre; le départ pour la France sur l'*Isis*, le 3 du même mois, de sept jeunes indigènes amenés compléter leur éducation au pensionnat de N. D. des Aides (près Nantes) : telles sont les principales nouvelles de la colonie. Je passe les nombreux règlements qui échoient à chaque instant dans nos colonies naissantes, au grand plaisir des gouverneurs. Quo! tant de règlements sont nécessaires! J'en remarque un sur les chiens errants.

Nous louons bien vivement l'élite excellente des *Ephémérides Taïtiennes*, que donne chaque numéro du *Messenger* officiel de l'Océanie. Nous avons retrouvé avec plaisir, dans le numéro du 23 novembre, un article de notre collaborateur et ami Paul Madérier sur les progrès de la culture du coton dans les diverses parties du globe.

(Revue du Monde Colonial.)

Nouvelle-Calédonie. — Le *Moniteur* officiel de la colonie, qui paraît tous les dimanches, se fait remarquer, parmi les feuilles coloniales, par une impression excellente, et, en même temps, par un bon choix d'articles, dont quelques-uns sont parfois même des produits du sol.

Vous lissiez deux plaques, les petites notes signées N. Plusieurs des post-scriptions, Azempis, Chaminet, dérites à bord de l'Azis, et auxquelles le Ministre de la Nouvelle Calédonie a donné l'hospitalité; nous ont été accomplis.

Le Journal officiel public un arrêté sur l'organisation judiciaire pour la date du 17 octobre 1862. Le régime provisoire prend fin, et la justice française réagit maintenant dans la colonie, qui aura pour le moment, son seul tribunal de paix, un tribunal de 1^{re} instance et un conseil d'appel. Les fonctions de conseillers et de juges sont confiées provisoirement à des officiers.

(Revue du Monde Colonial.)

(Extraits de l'Echo du Pacifique.)

Voici les nouvelles apportées par voie télégraphique.

Prise de Puebla!

Après avoir pris le fort San Jav' et les Français pénétrèrent dans la ville; ils enlevèrent les premières barricades qui obstruaient les deux rues principales conduisant à la Plaza et à la cathédrale, deux points fortifiés.

On procéda à l'attaque régulière de ces endroits en perçant les murailles des maisons latérales; les sapeurs firent des ouvertures par lesquelles pénétrèrent les soldats.

Le 3 avril, les Français avaient établi ainsi d'une maison à l'autre jusqu'à une hauteur de 200 mètres de la Plaza, et à ce moment, leurs avant-postes s'élevaient à cinq ou six cents hommes sous les drapeaux. Le chiffre de l'armée d'opération était estimé à 25,000 hommes.

Le point sur le Rio Ripica était aussi au pouvoir des Français; la position de ce point fermait la route aux 12,000 mexicains commandés par le général Comonfort.

Enfin l'assaut fut dirigé contre les points fortifiés dans l'intérieur de la ville, et ils furent enlevés.

Les défenseurs de ces fortifications se retirèrent sur les forts Guadalupe et Loreto, qui n'étaient plus encadrés, dit le télégraphe, par le pouvoir des Français au départ du courrier.

Ces deux forts ne sont pas bien redoutables, car leur feu, pour atteindre le centre de la ville, devrait avoir une portée de 3,500 mètres. Or, à 1,000 mètres de la Plaza, ce ne sont que maisons et jardins.

Une personne qui connaît parfaitement les fortifications nous a donné des détails précieux qui sont corroborés par une carte récemment publiée en cette ville.

Notre dernière correspondance nous apprend que les Français étaient maîtres de la moitié de Mexico, c'est-à-dire de la partie extrême de Puebla qui ouvre sur la route muni qui conduit à la capitale. De ce point rayonnaient deux lignes en forme de V et ces lignes, situées à deux heures l'une de l'autre, étaient fortifiées établies à Sancti Spiritus sur la droite, et à Chichula sur la gauche, deux endroits situés à une lieue et trois quarts de la ville, base du V.

Comonfort était engagé dans ce V, au centre d'un passage de la grande route. Il était appuyé au Cerro de San Juan et sur le Rio Atlixco. Il ne pouvait s'avancer sans courir le risque d'être enveloppé et finalement défilé à la suite d'une défaite certaine en Paso Comangué.

De la suite nous, ses tentatives et son retraite.

Quoi qu'il en soit, les troupes françaises ont chassé l'armée mexicaine des forts détachés qui environnaient Puebla; les églises et les places fortifiées dans l'intérieur de la ville ont été également enlevés et les Français sont établis au cœur de la ville. Il ne reste donc plus qu'à assiéger que deux points de défense, incapables de tenir longtemps, et qui, en succombant, nous livreront l'armée tout entière.

Personne ne doute en ce moment que cette œuvre ne soit accomplie. Attendez les détails.

Le steamer français Alice est arrivé le 3 mai à New-York avec des dates du 1^{er} Veracruz du 27 avril; le capitaine était porteur de dépêches du général Forey contenant les nouvelles que nous avons déjà données de la prise de Puebla.

Le corps dans lequel se trouve enfermée l'armée mexicaine se resserrera de plus en plus, et si nous en croyons le Bee de la Nouvelle-Orléans, Ortega avait déjà capitulé.

La presse américaine du New York dit que cette dernière nouvelle n'est pas encore arrivée à la Havane. Quelle soit exacte ou prématurée, nous importe! Le sort de l'armée mexicaine ne peut être douteux; elle aura ou elle mettra bas les armes.

On ne regrette d'ailleurs l'armée de recevoir alternatives. On se félicite de la destruction. Nous espérons que Ortega voudra épargner le sang de ses compatriotes en rendant son épée.

Rumeurs.

Hier, des Mexicains qui résident à San-Francisco prétendaient avoir eues quelques nouvelles de quelque importance; ces nouvelles seraient parvenues malgré la surveillance sévère des agents de Juarez, jusqu'à Acapulco, d'où elles auraient été apportées ici par le dernier steamer. Les voici:

Puebla à capitulé.

L'armée mexicaine tout entière est prisonnière de guerre.

Quinze cents cavaliers mexicains ont réussi à s'échapper en passant à travers les lignes françaises.

Les officiers mexicains prisonniers ont été dirigés sur la Jamaïque.

Le 23 mai, l'armée française s'est mise en marche sur Mexico.

La vérité sur Puebla!

Un steamer est arrivé à New-York avec des dates de Veracruz du 27 avril et de Puebla du 23 au 29. Les nouvelles qu'il apporte confirment ce que nous avons dit jusqu'ici.

Le général Forey agit avec une prudence extrême; ses pertes sont insignifiantes et ses succès vont être couronnés par le triomphe final ou compte l'annoncer par la prochaine maille.

Ainsi ce qui nous réjouit au sujet de l'annonce de ses succès, ce sont les deux lignes suivantes de la dépêche télégraphique: The French met no opposition whatever, and had lost but a few killed and 101 wounded during the siege.

C'est-à-dire: Les Français n'ont éprouvé d'eux d'aucune nature, et ils ont eu 41 blessés tués et 461 blessés pendant le siège.

Nous sommes loin des milliers d'hommes qu'Ortega se vante d'exterminer chaque semaine.

Lorsque nous examinâmes la vérité, on verra, que la prise de Puebla représentée ici comme une œuvre très-difficile, n'est même impossible, n'aura été qu'un jeu pour les Français. Le général Forey ne se presse pas parce qu'il veut épargner la vie de ses soldats, et qu'il y a pas près de la Demure. Tout au contraire. On trouve beaucoup de terre, on perce les murailles, et des que les Français sont approchés, nous montrons la poudre à une brèche, ils n'ont d'autre parti que de se retirer de nouveaux retranchements.

Mais ce jeu ne peut durer longtemps; la ville entière est déjà prise et le nombre des retranchements à enlever est maintenant bien limité; lorsqu'on aura atteint le dernier acte, il suffira bien de l'engagement final attila.

Ce sera une reddition sans condition. On peut y compter.

Le ministre de la marine et des colonies a reçu du vice-amiral Bonard, Gouverneur et commandant en chef des Cochinchine, deux dépêches en date du 2 mars dernier, relatant les diverses opérations militaires qui ont amené la prise de Go-cong, centre de l'insurrection qui avait éclaté au mois de décembre dernier.

Les préparations de cette expédition, qui avait exigé de nombreuses reconnaissances, ne furent éternisées que le 25 février. Dans l'après-midi de ce jour, une colonne commandée par le général Chauvot partit d'un village de Dong-tou, qu'elle occupa, et, marchant sans retard sur les fortifications de Vinh-long, elle s'empara et s'y établit.

Pendant la nuit suivante, à un signal donné par le général Chauvot (le général Bonard) commandant en chef, toutes les troupes furent dérangées à la fois, et, au point du jour, franchissant tous les obstacles, elles marchèrent contre l'ennemi avec un élan irrésistible. Les colonnes d'attaque, sous les ordres du général Chauvot, et composées de soldats et de marins français, de quelques espagnols et d'un bataillon indigène, étaient commandées par le colonel Escouffé-Palme, le chef de bataillon Ferry et le lieutenant de vaisseau Guyon.

Malgré la multiplicité des défenses accumulées par l'ennemi, toutes les batteries furent promptement vaincues et nous eûmes bientôt maîtres de toutes les positions. Des lignes d'ouvrages, dont quelques-unes n'avaient pas moins d'un kilomètre de développement et étaient armées de pièces de gros calibre, furent enlevées par nos troupes. Les Annamites s'étant aperçus des mouvements tournants et convergents de nos troupes sur Go-cong, s'efforcèrent de toutes parts, jetant leurs armes et se débarrassant de leurs uniformes. Une batterie de plusieurs centaines de canonniers, prise à revers, tomba en un instant en notre possession.

Cette dernière attaque improvisée, sur laquelle les Annamites ne comptaient pas, et à laquelle ils ont été si mal préparés, nous réussit, mais heureusement mal dirigée, et le succès le plus complet.

À une même temps que les troupes dérangées marchaient sur les positions ennemies, les bâtiments détruisaient les forts qui les pouvaient attarder. Les Annamites terrifiés par ces attaques simultanées, se mirent à fuir de toutes parts. La forteresse de Go-cong fut dès ainsi occupée le jour même.

Le lendemain matin, une colonne sous le commandement du général Chabaud, s'empara du fort de Tan-ai, dernier refuge des rebelles. Cette partie de l'insurrection de Go-cong, qui avait pu égarer l'état de révolte, et qui était devenue le foyer de l'insurrection, se trouva ainsi en notre pouvoir. Les bandes qui s'étaient réfugiées sur ce territoire étaient dispersées et ont cessé d'exister, quoique la tenue qu'elles avaient de recevoir le secours par leur longueur dans l'impossibilité de recueillir leurs armes, et d'entraîner l'insurrection que leurs chefs avaient pu exercer momentanément.

Pendant que se poursuivaient ces opérations contre Go-cong, le colonel Loucheux chassa quelques bandes restées dans les forêts et se mit à brûler de nombreuses. Une partie des Bois, peuplée qui constituait notre territoire vers l'Est, et qui avait été entraînée dans l'insurrection, abandonna la lutte; le reste des combattants demandait à capituler. Le son côté, le chef de bataillon Coupet dégagea Mariat et reprit la précédente jusqu'à la frontière du Bio-Thuan.

Beaucoup de nos pertes eurent été faites pendant un arrêt fort de mesure d'après leur impéritie les difficultés de ce tri rapide exploit. Toutes les mesures indiquées par l'expérience des localités et du climat avaient été prises pour diminuer les fatigues des troupes et les abriter du feu de l'ennemi. L'été, sanitaire était bon, mais on avait à regretter la mort du lieutenant de vaisseau, Edouard Pellon, qui a succombé à une maladie aiguë à bord de l'Afrique, devant Go-cong.

Dans ces différentes expéditions, les troupes de toutes armes ont rivalisé de courage et de dévouement. On a remarqué avec bonheur que la fidélité et l'instruction du bataillon indigène n'ont rien la sse à désirer dans toutes les affaires où il s'est trouvé engagé.

Archives d'Orléans, copies. L'amiral Bonard est allé rendre à Saigon, d'où il avait expédié devant Hué l'avis de l'Armée, pour faire connaître les succès obtenus pendant l'expédition de Vinh-long, et pour lui remettre de la part de l'Empereur le grand drapeau de la France.

NOTE SUR L'INDUSTRIE SUCRIÈRE DE L'ILE DE LA RÉUNION.

(Suite) (1).

M. Ch. Desbassayns étudia les ouvrages qui traitaient des établissements sucriers, et après s'être assuré qu'on employait aux Antilles anglaises des machines à vapeur verticales tout en fer, en fit fabriquer une à Londres par le célèbre maison Kendal et Dubouzon.

Ce moulin était mis en mouvement par des mulets. Les cylindres y étaient indiqués; celui du milieu avait 27 pouces et les cylindres latéraux avaient 30 pouces de diamètre.

Il donna des résultats bien supérieurs à tous ceux qu'on avait obtenus jusqu'ici par des moulins à eau de plus grande force; mais comme il n'était pourvu que d'alliages en bois, il avait l'inconvénient d'occasionner plus de traitement que les engrainages tout en fer et d'être conséquemment pour ses évolutions une plus grande force motrice.

Pour construire un établissement de sucrerie avec ses fourneaux et sa cheminée, M. Desbassayns dut enlever prendre des modèles; et agissant d'extension avec rectitude, il prit le modèle d'un moulin à vapeur fabriqué un à Londres par le célèbre maison Kendal et Dubouzon.

Cette mission fut confiée à un maître maçon intelligent, ancien soldat d'artillerie (2), qui partit pour l'île roisne, muni de lettres de recommandation et de toutes les instructions de nature à lui en faciliter l'accomplissement. Les investigations auxquelles se livra le sieur Boucot furent couronnées d'un plein succès, et à son retour, on put, à l'aide des renseignements qu'il rapporta de Maurice, édifier une sucrerie tout en pierres, avec fourneaux et cheminées, dans les

(1) Voir le Messager du 14 juin 1862.

(2) M. Boucot.

confiance inouïe de la plus grande simplicité. Ainsi la batterie composée de 4 chaudières en pain adossées au mur. Ces chaudières prolongées des fabriques d'Angleterie et avaient été importées par le navire *Thérèse*, qui apportait à la Colonie la nouvelle date de 1854. Les *Thérèse* et *Thérèse* ont été achetés à Paris par M. Desbassays par 100,000 francs. Les machines affectées à la culture du sucre, un moulin aux courtes, ne coûtèrent pas moins de 100,000 francs, quoique le plupart fussent couverts en chaudière. Le chimiste seul revenait à 15,000 francs. Ces prix élevés s'expliquent par la rareté des ouvriers maçons, profession alors presque inconnue dans la Colonie. Ce ne fut qu'au grand beine que M. Desbassays put s'en procurer cinq ou six; il ne put commencer les travaux qu'en leur adjoignant son atelier de charpentiers, composé d'ouvriers intelligents qui échangeaient promptement le compas et l'équerre contre la truelle et le machon.

Une fois l'établissement de sucre établi, il s'agit une autre difficulté, la création d'un charroi, accessoire indispensable de toute grande exploitation agricole. Les routes n'étaient alors accessibles qu'aux pletons et aux cavaliers, et ce n'était pas sans des difficultés souvent insurmontables qu'on parvenait, surtout pendant la saison pluvieuse, à franchir les rampes de la ravine des Chèvres, du Bel-Air, de la Cabane, etc., etc., que les croûtes dans la naïveté de leur langage avaient pittoresquement surnommées *montes de char-de-cœur*. Aussi devaient-ils s'efforcer de l'idée d'y faire circuler des charrettes chargées de cannes ou de balles de sucre.

Il fallut d'abord créer, dans l'habitation même, des chemins, pour faciliter l'extraction et le transport des cannes, former des charrettes, habiller les bœufs à supporter le joug. M. Desbassays dut encore recourir à Maurice pour avoir un manège de charrettes et des bœufs des charrettes et enseigner la manière de dresser les animaux de traits.

Lorsque le sucre fut fabriqué et emballé, il dut améliorer à ses frais la route de ceinture pour en faciliter le transport, et finalement ce qui exigeait alors un parcours de 4 à 5 kilomètres et le Chaudron à Saint-Denis, pour pouvoir déposer au pont du Barachois les 220 milliers de sucre, produit de la première récolte obtenue, comme on l'a vu, après bien des difficultés et des sacrifices.

Préoccupé de l'idée d'améliorer les moyens de culture, M. Desbassays fit venir une pompe à vapeur de 8 chevaux, de la manufacture anglaise *Foucault et Preston*. Il fut aussi le premier à initier les colonies de la mer des Indes à ces merveilles de l'industrie. Cette pompe fut mise en place par un ouvrier mécanicien (1) exposé dans ce but par les fabrications. La pompe fut aussi le premier à initier les colonies de la mer des Indes à ces merveilles de l'industrie. Cette pompe fut mise en place par un ouvrier mécanicien (1) exposé dans ce but par les fabrications. La pompe fut aussi le premier à initier les colonies de la mer des Indes à ces merveilles de l'industrie. Cette pompe fut mise en place par un ouvrier mécanicien (1) exposé dans ce but par les fabrications.

Ces deux moulins qui sont armés de cylindres verticaux, existent et fonctionnent encore. Ce ne fut que quelques années après que Maurice suivit l'exemple de Bourbon en substituant des machines à vapeur à ses manèges et en adoptant l'usage des couronnes en fer tout en conservant cependant les dents en bois.

En 1815, la Colonie commença à se remettre des désastres de 1805. Elle produisit 15,000 balles de sucre, 300 milliers de girofle, et elle exporta 48 milliers de sucre sur les 220 milliers fabriqués par M. Desbassays. Le reste servit à la consommation et exempta ainsi le pays du tribut qu'il avait jusqu'alors payé à Maurice.

Voilà où en était le richesses agricole et commerciale du pays après 135 années d'existence. Lorsqu'on se reporte à cette époque, et qu'on la compare au mouvement actuel des affaires, on a peine à croire qu'il eût existé alors à Saint-Denis que quatre boutiques et deux colportages. L'habitant vivait autrefois principalement chez lui du produit de ses terres que foudroyait le travail forcé de ses esclaves. On tirait en abondance, de la propriété même, à l'exception du vin et des drogues desindes aux vêtements, tout ce qui était nécessaire aux besoins journaliers de l'existence; on y élevait les animaux de toute espèce, ceux surtout qui servaient à la consommation; on cultivait les plantes alimentaires, on fabriquait les huiles de pignon-d'indes et de banane, qui servaient à l'éclairage des maisons, et même de l'huile pour la table; on obtenait aussi du sel d'excellente qualité en faisant évaporer et cristalliser de l'eau de mer au soleil dans des ampodres de palme.

C'est donc à la fertilité de son sol, à l'énergie et à l'intelligence de ses habitants, qui se sont courageusement adonnés à la culture de la canne, qu'il est dû ce merveilleux développement qui suit de si près les progrès du trafic chaque jour h métropole; et cependant, que l'on se reporte à cette époque, et qu'on la compare au mouvement actuel des affaires, on a peine à croire qu'il eût existé alors à Saint-Denis que quatre boutiques et deux colportages.

Suppléer au manque de capitaux par des emprunts dont l'intérêt s'élevait ordinairement à 12 et 15 pour 100; demander aux fabriques de la métropole les usines nécessaires qu'il fallait monter à grands frais, procéder dans la fabrication par abonnement et en supporter des déchets souvent très considérables, telles furent les premières entraves qu'éprouva la Colonie au début d'une ère nouvelle qui a assuré pour l'avenir une remarquable prospérité à l'île de la Réunion que nous devons proclamer, sans crainte d'être contredit, la plus précieuse des colonies françaises par ses lumières et sa richesse.

Nous devons payer ici un juste tribut de reconnaissance à l'homme modeste (2) dont les patientes investigations et le génie créateur ont apporté une si grande amélioration dans le système des batteries employées à la fabrication du sucre. Les batteries à la *Girardot* ont imprimé à l'industrie sucrière un développement rapide que n'ont fait qu'accroître les nouveaux perfectionnements actuellement en usage.

C'est à notre Colonie à revendiquer l'honneur d'avoir, la première, introduit dans ses ateliers le travail libre, bien avant l'émancipation des esclaves.

Dès 1828, sur la demande de la Colonie, le Gouverneur de Pondichéry, M. Eugène Richemond Desbassays, y envoya des travailleurs indiens qui furent employés avec quelque succès, en traitant par M. André Labauve d'Arli, habitant de Maurice, chargé par entre-

prise de la construction du pont de la rivière des Roches. Il ne tarda pas à s'en former un atelier complet au moyen d'un seul choix parmi les premiers introduits et qui fut chargé d'aller recruter des bras sur certains points des possessions françaises dans l'Inde. Cet atelier fut employé à Maurice sur une de ses propriétés et c'est de cette époque que date l'origine du travail libre dans cette dernière Colonie, Les Antilles ne tardèrent pas à imiter cet exemple et nous devons constater ici que si, au 20 décembre 1848, jour de l'émancipation générale, l'île de la Réunion ne comptait qu'environ 4,000 travailleurs étrangers, on ne saurait attribuer cet état de choses à un sentiment d'opposition de la part des habitants qui, tous au contraire, considéraient depuis longtemps l'organisation du travail libre comme le seul moyen de maintenir et de développer la prospérité agricole de la Colonie.

Sans doute ce moyen unique de relever aux yeux de tous un travail jusqu'alors confié à des esclaves, se serait peu à peu généralisé à mesure qu'aurait disparu la servitude, grâce à la facilité accordée aux émancipés par l'administration.

L'émancipation, qui arriva 20 ans après la première introduction de travailleurs libres, a été accueillie par la Colonie comme la réparation d'une injustice séculaire dont on était heureux de voir disparaître à jamais les traces. Nous avons vu qu'il y a 50 ans environ Bourbon avait produit pour ses devoirs 220 milliers de sucre. En 1860 sa production sucrière est élevée à plus de 70,000 milliers.

ÉPÉPHÉMÉRIDES TAITIENNES.

- 19 Juin 1839. Clause additionnelle stipulée dans le dernier traité conclu entre le Royaume des Français et le Commandant de l'île, libre exercice de la religion catholique.
- 21 Juin 1839. Signature, à bord de l'*Armée*, de la clause additionnelle.
- 23 Juin 1842. Mort de Taiti, chef de l'île.
- LE VÉTARI MAU MRA I TUPU TAIRATI NE.
 - Le 25 ou 26 Juin 1839. Un taiti lui a été tué hier matin par le bras d'un ari à la tige de tarau faau boua (faou ha) et l'arri vint à la Arri vavoua ou Pomare et le Tomana Lapio. Le foupou tué non lui le pacou parou Calakia.
 - Le 28 ou 29 Juin 1839. Le papai rau oï, il s'alla à la taiti rau a Arienié, il vavo se taiti rau i taiti ari hia mai ru.
 - Le 30 ou 31 Juin 1849. Te poto rau no Teritua, Tavane vahine no Hitiia.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE.

- De vendredi 12 au jeudi 18 Juin 1863 inclus:
 - 15 Juin. L'arrivo à hollie, *Lotouché Tréville*, commandé par M. Hubert, lieutenant de vaisseau, venant des îles Tuamotu.
 - 17 Juin. Cabotage du Protectorat Austral, de la ton. patron Conser, venant de Neuhise, 3 passagers: M.M. Mantel et Wood, américains.
 - 17 Juin. Arriv. de *Ranala, Pomare*, de 19 ton. cap. Blackett, venant des îles sous le vent, 1 passager: M. le capitaine Germain.
 - 17 Juin. Arriv. du *Protectorat, Favorite*, de 40 ton. cap. Mac Lean, venant des îles Tuamotu à passagers: M. John Davis, américain, M. Paul, Motara, Matai indigènes.
 - 17 Juin. Arriv. du Protectorat Suricou, de 190 ton. cap. Byrnes, venant de San-Francisco, 3 passagers: M.M. Prosper Bouchard, français, Wallail, anglais, mais aussi John, irlandais, Latrop, américain.
 - 17 Juin. Arriv. du Protectorat Austral, de 69 ton. cap. Hart, venant de Paito, apportant les dépêches d'Europe, 8 passagers: M.M. le cap. Brown, anglais, Ivo, taiti, Carate, Polono, Airo, Votoko, Ococe, Platia, indigènes des Marquises.
 - 17 Juin. Arriv. du Protectorat Austral, de 14 ton. patron Blackett, allant aux îles sous le vent.
 - 17 Juin. Goal de *Raiata Tamara*, de 49 t. Blackett, et au flux sous le vent.
 - 18 Juin. Brigol. français *Syrène* de 108 ton. cap. Ludwig, allant à Aea.
- BATEAUX À SUIVRE.
 - 16 Juin. Transport à voiles la *Dorade*, commandé par M. Luchave, lieutenant de vaisseau.
 - 17 Juin. L'arrivo à hollie, *Lotouché Tréville*, commandé par M. Hubert, lieutenant de vaisseau.

MARCHE DE PAPEETE.

Denrées exporées sur les places du marché, du vendredi 12 au jeudi 18 Juin 1863 inclus.

Viande de bœuf	296 kilog.	15 paniers
de porc	493 id.	12 id.
Poissons crus	345 paniers	37 id.
POISSONS SÈCS.		
Maquilles	308 id.	92 paquets
Cruttes	23 id.	12 id.
Oignons	49 id.	75 paquets
Navets	7 id.	28 id.
Patates	308 id.	280 paquets
Tarbes	31 id.	200 kilog.

État des bestiaux abattus à Papeete, du vendredi 12 au jeudi 18 Juin 1863.

Date.	Nombre de bœufs.	de vaches.	Moutons.	Porcs.	Poulets.	Pigeons.
18 Juin.	Bœuf. 4	Georget.	M.	Malaré.	Taravao.	id.
13 id.	Taravao.	id.	H.	id.	id.	id.
14 id.	Vache.	id.	id.	id.	id.	id.
15 id.	Vache.	id.	AV.	Georget.	Papeete.	id.
16 id.	Bœuf.	id.	id.	id.	Deposte.	id.
17 id.	Bœuf.	id.	L.	Lucas.	Taravao.	id.
18 id.	Bœuf.	id.	L.	id.	id.	id.

ANNONCE.

Suivant autorisation donnée le 18 Juin 1863, par la Chambre réunie en conseil du tribunal civil des Îles de la Société, seant à Papeete, il sera procédé, le 2 Juillet, par le ministère de M. Paul Landes, notaire, à la requête de la tutrice légale et du subrogé-tuteur des enfants du Sr Miry décédé, à la vente aux enchères des objets mobiliers dépendant de ladite succession. La vente aura lieu à midi, au domicile de M. Landes, rue Bruat.

(1) John Gray.
(2) M. Girardot.